

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	16	12

Date de la convocation
10 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation
10 octobre 2023

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Adhésion et cotisation statutaire 2024 à l'Adico

EXTRAIT N° 40/2023 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 060-216000430-20231019-402023-DE

L'an deux mille vingt-trois et le 19 octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MARECHAL Philippe, Maire.

Présents : MARECHAL Philippe, MARMIN Philippe, LUGEZ Carine, ARHUR Sylviane, ALMIENTO-MARTIN Christelle, DUPAS Fabien, VERHOESTRAETE Jean Pierre, GUILLOU Marie Odile, MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice

Pouvoirs : HERGLE Gilles à LUGEZ Carine, GERARD Elodie à MARMIN Philippe

Absents excusés : ETHEVE Jean Victor, STIZ Catherine, BAPTISTE Christophe, ANDRIES Christophe

Secrétaire de séance : LUGEZ Carine

Monsieur le Maire informe les membres présents que le montant de l'adhésion 2024 à l'Adico dépend de la taille de la Commune et s'élève à 2 014 euros HT pour les communes comprises entre 1 000 et 1 999 habitants.

L'adhésion comprend assistance téléphonique, la coordination incidents matériels et logiciels, la prise en main des logiciels de gestion et l'assistance aux secrétariats de mairie.

De plus le montant de la cotisation statutaire s'élève à 79 euros HT soit un montant total de 2 511.60 € TTC

10 votes pour
2 Abstentions

Pour copie conforme,
Le 23 octobre 2023
Le Maire,
Philippe MARECHAL

